

Zurich, le 17 février 2011

Annnonce préalable de l'offre publique d'échange de

Swiss Re SA, Zurich

pour toutes les actions nominatives émises ayant une valeur nominale de
CHF 0.10 chacune de

Compagnie Suisse de Réassurances SA, Zurich

Swiss Re SA, Zurich ("Swiss Re SA") a l'intention de présenter, aux environs du 31 mars 2011, une offre publique d'échange (l'"Offre d'Echange") au sens des articles 22 ss. de la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières pour toutes les actions nominatives de Compagnie Suisse de Réassurances SA, Zurich ("SRZ"), d'une valeur nominale de CHF 0.10 chacune (les "Actions SRZ" ou une "Action SRZ"). L'Offre d'Echange sera faite sur la base d'un rapport d'échange de 1:1 pour les actions nouvellement émises de Swiss Re SA (les "Actions Swiss Re SA" ou une "Action Swiss Re SA") d'une valeur nominale de CHF 0.10 chacune. Cette annonce constitue une annonce préalable (l'"Annonce Préalable") de l'Offre d'Echange au sens de l'art. 7 ss. de l'Ordonnance de la Commission des OPA sur les offres publiques d'acquisition (l'"OOPA").

Les modalités essentielles suivantes sont prévues pour l'Offre d'Echange:

Objet de l'Offre d'Echange	Le but de l'Offre d'Echange est de créer une société holding cotée basée en Suisse pour SRZ et ses filiales (le "Groupe Swiss Re"). Pour ce faire, l'Offre d'Echange s'étend à toutes les Actions SRZ qui sont émises à la date de la présente Annonce Préalable ou qui seront émises après cette date et jusqu'à la fin du Délai Supplémentaire d'Acceptation (tel que défini ci-après).
Actions Offertes / Rapport d'Echange	L'Offre d'Echange sera faite sur la base d'un rapport d'échange de 1:1, en vertu duquel les actionnaires de SRZ pourront échanger une Action SRZ d'une valeur nominale de CHF 0.10 contre une Action Swiss Re SA d'une valeur nominale de CHF 0.10.

Les Actions Swiss Re SA entraîneront les mêmes droits de vote et droits financiers que les Actions SRZ.

Pendant le Délai de l'Offre et le Délai Supplémentaire d'Acceptation (tels que définis ci-après), les Actions SRZ déposées auprès de banques en Suisse seront échangées dans le cadre de l'Offre d'Echange sans charges ou autres frais.

Raison de l'Offre d'Echange

L'Offre d'Echange vise à créer une nouvelle structure d'entreprise sous une société holding nouvellement créée, Swiss Re SA, avec l'objectif d'améliorer l'orientation clientèle, la transparence, les responsabilités et la flexibilité du Groupe Swiss Re. Suite à l'exécution de l'Offre d'Echange, Swiss Re SA deviendra la société holding cotée de SRZ. Pour plus d'informations, prière de vous référer aux "Informations Complémentaires" ci-dessous ainsi qu'au site internet du Groupe Swiss Re à l'adresse www.swissre.com.

Délai de l'Offre

Le prospectus de l'offre, y compris le rapport du conseil d'administration de SRZ, sera vraisemblablement publié le ou autour du 31 mars 2011. Après l'expiration du délai de carence de 10 jours de bourse, l'Offre d'Echange sera ouverte pendant 21 jours de bourse, soit du 15 avril 2011 au 17 mai 2011, 16 heures, heure avancée d'Europe centrale (HAEC) (le "Délai de l'Offre").

Swiss Re SA se réserve le droit de prolonger le Délai de l'Offre une ou plusieurs fois. Une prolongation au-delà de 40 jours de bourse nécessiterait le consentement préalable de la Commission des OPA.

Délai Supplémentaire d'Acceptation

Si l'Offre d'Echange a été déclarée inconditionnelle, un délai supplémentaire d'acceptation de 10 jours de bourse pour une acceptation ultérieure de l'Offre d'Echange sera accordé en vertu de l'art. 14 ch. 5 OOPA (le "Délai Supplémentaire d'Acceptation").

Exécution de l'Offre d'Echange

Les Actions SRZ offertes pendant le Délai de l'Offre seront réglées dans les 3 jours de bourse après l'échéance du Délai de l'Offre, et les Actions SRZ offertes après l'échéance du Délai de l'Offre mais avant la fin du Délai Supplémentaire d'Acceptation seront réglées dans les 3 jours de bourse suivant la fin du Délai Supplémentaire d'Acceptation.

Conditions	<p>Il est prévu que l'Offre d'Echange soit soumise aux conditions suivantes:</p>
	<ul style="list-style-type: none"> a) Swiss Re SA a reçu, à l'échéance du Délai de l'Offre (éventuellement prolongé), des déclarations d'acceptation valables pour un nombre d'Actions SRZ qui, additionné au nombre d'Actions SRZ déjà détenues par Swiss Re SA, correspond à 90% ou davantage de toutes les Actions SRZ émises à l'échéance du Délai de l'Offre (éventuellement prolongé). b) Dans la mesure requise, les autorités compétentes, notamment, sans limitation, les régulateurs des assurances, auront accordé toutes les approbations et/ou autorisations requises pour l'Offre d'Echange et la future fonction holding de Swiss Re SA sur le Groupe Swiss Re et toutes les périodes d'attente applicables seront échues ou auront été dénoncées. c) SIX Swiss Exchange aura autorisé la cotation et le négoce des Actions Swiss Re SA. d) Aucun tribunal ni aucune autorité gouvernementale n'aura prononcé une décision ou un ordre empêchant, interdisant ou déclarant illicite l'exécution de l'Offre d'Echange.
	<p>Swiss Re SA se réserve le droit de renoncer à une ou plusieurs de ces conditions en tout ou en partie, sauf la condition prévue à la clause (c) ci-dessus.</p>
	<p>Si une ou plusieurs de ces conditions devaient ne pas être remplies à l'échéance du Délai de l'Offre (éventuellement prolongé) et que Swiss Re SA n'a pas renoncé à cette/ces condition(s), Swiss Re SA est en droit de déclarer que l'Offre d'Echange n'a pas abouti, auquel cas les Actions SRZ offertes pendant le Délai de l'Offre seront restituées dans les plus brefs délais aux actionnaires offrants de SRZ.</p>
Informations Complémentaires	<p>Des informations détaillées concernant l'Offre d'Echange et la cotation des Actions Swiss Re SA seront énoncées dans le prospectus de l'offre, lequel devrait être publié le ou autour du 31 mars 2011.</p>
Offer Manager	Credit Suisse AG

Identification	Action nominative avec une valeur nominale de CHF 0.10 de SRZ: Numéro de sécurité: 1 233 237 ISIN: CH 001 233237 2 Ticker: RUKN
Lieu et Date	Zurich, le 17 février 2011

Restrictions à l'Offre

Cette Annonce Préalable ne constitue pas une offre de vente de titres, ni une sollicitation d'une offre d'acquérir des titres, dans quelque juridiction que ce soit, y compris les Etats-Unis.

La capacité de détenteurs d'Actions SRZ qui ne résident pas en Suisse d'accepter l'Offre d'Echange pourrait être affectée par les lois de la juridiction dans laquelle ils se trouvent ou dont ils sont citoyens. La communication, la publication ou la distribution de cette Annonce Préalable dans des juridictions autres que la Suisse pourrait être soumise à des restrictions découlant de la loi et, par conséquent, toutes les personnes sujettes aux lois de toute autre juridiction que la Suisse devraient s'informer des exigences applicables et s'y conformer.

Information for U.S. Shareholders and U.S. ADS Holders

The shares of Swiss Re SA (the "Swiss Re SA Shares") have not been, and will not be, registered under the U.S. Securities Act of 1933, as amended (the "Securities Act") or under the securities law of any state or other jurisdiction of the United States. The Swiss Re SA Shares may not be offered, sold or delivered, directly or indirectly, in or into the United States, except pursuant to an applicable exemption from, or in a transaction not subject to, the registration requirements of the Securities Act. Accordingly, unless Swiss Re SA is satisfied, in its sole discretion, that the Swiss Re SA Shares can be offered, sold or delivered to a holder (an "SRZ Shareholder" or the "SRZ Shareholders") of shares of SRZ (the "SRZ Shares") in the United States, or for its account or benefit, pursuant to an applicable exemption from, or in a transaction not subject to, the registration requirements of the Securities Act, such SRZ Shareholder that validly accepts the Exchange Offer will receive, in lieu of Swiss Re SA Shares to which it would otherwise be entitled under the terms of the proposed exchange offer (the "Exchange Offer"), the net cash proceeds of the sale of such Swiss Re SA Shares.

When made, the Exchange Offer will be subject to Regulation 14E of the U.S. Securities Exchange Act of 1934, as amended (the "Exchange Act"). The SRZ Shares are not registered under the Exchange Act and, therefore, Swiss Re SA will not file a Schedule TO. The Exchange Offer will be made in respect of the securities of a Swiss company and will be subject to Swiss disclosure requirements.

The Exchange Offer will not be extended to holders (in their capacities as such) of American Depositary Shares representing SRZ Shares ("ADSs"). Holders of ADSs who wish to participate in the Exchange Offer should surrender their ADSs to JPMorgan Chase Bank N.A., the depositary (the "ADS Depositary") in order to receive underlying SRZ Shares (upon compliance with the terms of the Deposit Agreement). Moreover, at SRZ's request, the ADS Depositary will be terminating the ADS program.

The receipt of cash consideration under the Exchange Offer by a U.S. SRZ Shareholder will generally be a taxable transaction for U.S. federal, state and local income tax purposes. The foregoing does not discuss the consequences to U.S. SRZ Shareholders who may be entitled to exchange their SRZ Shares for Swiss Re SA Shares on a tax-free basis, and who do not receive only cash as a result of the Exchange Offer.

To the extent permissible under applicable law or regulation, and in accordance with normal market practice in Switzerland, Swiss Re SA and any affiliate (including SRZ), advisor, broker or financial institution acting as an agent or for the account or benefit of Swiss Re SA may, subject to applicable Swiss and U.S. securities laws, from time to time make certain purchases of, or arrangements to purchase, directly or indirectly, SRZ Shares or any securities that are immediately convertible into, exchangeable for, or exercisable for, SRZ Shares, other than pursuant to an offer, before, during or after the period in which an offer remains open for acceptance. These purchases may occur either in the open market at prevailing prices or in private transactions at negotiated prices. Any information about such purchases will be disclosed as required by law or regulation in Switzerland and other relevant jurisdictions through the electronic media, if and to the extent required under applicable laws, rules and regulations in Switzerland.